Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure,

800 rue de la Gauchetière Ouest Voir aux présentes - See herein Montréal Ouébec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

	Vo	ir Parti	20	nour Clauses et Condition		
Title - Sujet OCPR: Service d'aide temporaire						
Solicitation No N° de l'invitati	on	Date				
E6MON-190005/A			2019-04-18			
Client Reference No N° de référence du client			Ref	. No N° de réf. de SEAG		
6MON-190005 PW-\$MTB-739-15308			3-739-15308			
<b>File No N° de dossier</b> MTB-8-41429 (739)	CCC No./N° CCC - FI	FMS No./N° VME				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone						
at - à 02:00 PM Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est						
on - le 2019-05-23						
Delivery Required - Livraison exigée						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur						
Carpentier, Patricia			mtb739			
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX			
(514)641-6573 ( )			4)49	06-3822		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISATION FÉDÉRAUX Québec Canada						
Security - Sécurité						

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



See Part 2 for Clauses and Conditions

Travaux publics et Services gouvernementaux Public Works and Government Services Canada

Item Article

N° du documentE6MON-190005/A

Dest.   Inv.   Dest.   Inv.   Code   Code		Canad	Ja						Voir Parti	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	s et Conditions
CodeCodeOctorOc	l			Dest.	Inv.			Unit Price			
DescriptionDest.QtéU. de D.DestinationPlant/UsineOCPR: Service d'aide temporaireE6MONE6MONILot\$XXXXXXXXXXXX	_			Code	Code	ğ	U. of I.	FO	B/FAM	Delivery Reg.	Del. Offered
E6MON   E6MON   1   Lot   \$   Y	<u>e</u>		Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
codes variés	I	OCPR: 5	Service d'aide temporaire	E6MON	E6MON	1	Lot	↔	XXXXXXXXXX		
		codes 1	variés								



Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### File No. - N° du dossier E6MON-190005

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Introduction	3
1.2	SOMMAIRE	
1.3	PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES	
1.4	UTILISATEUR DÉSIGNÉ	4
1.5	ACCORDS COMMERCIAUX	4
1.6	CONTENU CANADIEN	4
1.7	FINANCEMENT	4
1.8	Postel	
1.9	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
1.10	COMPTE RENDU	
1.11	MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	5
PARTIE	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2	Présentation des offres	6
2.3	CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES	6
2.4	ANCIEN FONCTIONNAIRE - CONCURRENTIEL - SOUMISSION	
2.5	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.6	LOIS APPLICABLES	8
PARTIE	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SEULEMENT	11
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	12
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS	
SUPP	LÉMENTAIRES	12
PARTIE	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
PARTIE	E 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
A. OF	FRE À COMMANDES	14
7.1	OFFRE	14
7.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
7.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
7.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	17
7.5	RESPONSABLES	
7.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	18
7.7	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
7.8	PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	18
7.9	INSTRUMENT DE COMMANDE	18

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier E6MON-190005

_	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	18
7.11	LIMITATION FINANCIÈRE – TOTALE	
7.12	Ordre de priorité des documents	
7.13	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	_
7.14	LOIS APPLICABLES	
7.15	Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)	
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	20
7.1	BESOIN	20
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	21
7.3	DURÉE DU CONTRAT	
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
7.5	PAIEMENT	
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
7.7	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	
7.8	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
ANNEXE « A » BESOIN		
	(E « B » BASE DE PAIEMENT	
ANNEX		29
ANNEX ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT	29 30
ANNEX ANNEX ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT (E « C » DESCRIPTIONS DES CATÉGORIES DES SERVICES D'AIDE TEMPORAIRE	29 30
ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT (E « C » DESCRIPTIONS DES CATÉGORIES DES SERVICES D'AIDE TEMPORAIRE (E « D » NORMES ET OBLIGATIONS RELATIVES AUX EXAMENS	29 30 32
ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT (E « C » DESCRIPTIONS DES CATÉGORIES DES SERVICES D'AIDE TEMPORAIRE (E « D » NORMES ET OBLIGATIONS RELATIVES AUX EXAMENS	30 32 38
ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT	29 30 32 38 42
ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT	29 30 32 38 42 44
ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT	
ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT	
ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT	

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC: Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la facon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection: Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir: Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables: 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

## 1.2 Sommaire

Services d'aide temporaire (dont les catégories sont détaillées à l'Annexe C) pour les ministères et organismes fédéraux situés dans les neuf (9) zones géographiques suivantes de la région du Québec :

- 1. Grand Québec, comprenant Lévis, Valcartier et Donnacona
- 2. Rimouski, Bas-Saint-Laurent et Gaspé
- 3. Saguenay, Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
- 4. Grand Montréal (incluant la Rive-Nord et la Rive-Sud dans un ravon allant jusqu'à 50 km)
- 5. Grand Trois-Rivières, Nicolet, Shawinigan, comprenant Grand-Mère
- 6. Sherbrooke, comprenant Granby et Cowansville
- 7. Laurentides (Nord de Montréal à partir de St-Jérôme incluant La Macaza)
- 8. Abitibi-Témiscamingue
- 9. Lacolle

 $\label{eq:solution} \begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^o de l'invitation \\ E6MON-190005/A \\ Client Ref. No. - N^o de réf. du client \\ MTB-8-41429 \end{tabular}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les offrants peuvent proposer des services dans une ou plusieurs zones géographiques, pour répondre à une partie ou à l'ensemble du besoin défini. Bien que le détail des catégories de services permette de décrire plus précisément le besoin, les services recherchés sont dans les axes suivants : soutien de bureau, service administratif, opérations, technique et professionnel.

Plusieurs offrants pourront se voir émettre une offre à commandes. Une offre à commandes pourrait couvrir une ou plusieurs zones de la région du Québec.

#### 1.3 Période de l'offre à commandes

Du 1er juin 2019 ou de la date d'émission (la date la plus tardive) au 31 mai 2020 avec deux options d'une année chacune.

## 1.4 Utilisateur désigné

Tous les ministères et organismes fédéraux

# 1.5 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

# 1.6 Contenu canadien

Le besoin est limité aux services canadiens.

## 1.7 Financement

Sur la base du volume d'affaires antérieur, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) estime, sans engagement de sa part, que les offres à commandes pourraient générer un volume d'affaires total de 9 000 000.00\$ taxes incluses, pour les trois années, pour l'ensemble des zones et des offrants.

#### 1.8 Postel

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

 $Solicitation No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ E6MON-190005/A \\ Client Ref. No. - N^{\circ} \ de \ réf. \ du \ client \\ MTB-8-41429$ 

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 1.9 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html.)

# 1.10 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

# 1.11 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

# 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat) publié par Trayaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (22-05-2018) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours  $Solicitation No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ E6MON-190005/A \\ Client Ref. No. - N^{\circ} \ de \ réf. \ du \ client \\ MTB-8-41429$ 

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 2.2 Présentation des offres

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous devrez faire parvenir votre soumission, par Service Connexion postel, par courrier ou en personne, avant la date et l'heure de fermeture :

#### Par courrier ou en personne, à l'adresse suivante:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction des Approvisionnements - Région du Québec 800, rue de la Gauchetière Ouest, Portail Sud-**ouest**, suite 7300 Montréal, Québec, H5A 1L6

Les soumissions peuvent également être transmises en utilisant le service Connexion postel tel que détaillé dans les Instructions uniformisées 2003.

L'adresse de courriel suivante du Module de réception des soumissions de TPSGC doit être utilisée pour le service Connexion postel :

## TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les soumissions envoyées directement à cette adresse de courriel ne seront pas acceptées. Ce courriel est pour initier une conversation postel, comme détaillée dans les instructions Uniformisées 2003 – Section 08.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

#### 2.3 Conférence des soumissionnaires

Une conférence des soumissionnaires aura lieu à la Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest, Portail Sud-Ouest, bureau 7300, le 13 mai 2019. Elle débutera à 10:00 HAE et se tiendra à la salle A710. Dans le cadre de la conférence, on examinera la portée du besoin précisé dans la demande de soumissions et on répondra aux questions qui seront posées. Il est recommandé que les soumissionnaires qui ont l'intention de déposer une soumission assistent à la conférence ou y envoient un représentant.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant la conférence pour confirmer leur présence. Ils devraient fournir à l'autorité contractante, par écrit, une liste des personnes qui assisteront à la conférence et des questions qu'ils souhaitent y voir abordées au plus tard le 9 mai 2019 14:00 HAE. Il est également possible de participer via appel conférence en avisant l'autorité contractante par courriel avant le 9 mai.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission.

#### 2.4 Ancien fonctionnaire – concurrentiel – soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

## **Définition**

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires: ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

# Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?  $\mathbf{Oui}$  ( )  $\mathbf{Non}$  ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u>:

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

# 2.5 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.6 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

# PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

# 3.1 Instructions pour la préparation des offres

• Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique Section II : Offre financière Section III : Attestations

• Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique (1 copie papier)

Section II: Offre financière (1 copie papier) et 1 copie électronique sur clé USB

Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

• Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

 $\label{eq:solution} \begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^o de l'invitation \\ E6MON-190005/A \\ Client Ref. No. - N^o de réf. du client \\ MTB-8-41429 \end{tabular}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement, en complétant l'Annexe 2 – Catalogue des taux. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Seuls les services pour lesquels un taux est indiqué, seront considérés comme offerts.

## 3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « K» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « K » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

# PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

## 4.1.1 Évaluation technique

## 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offres doivent répondre à tous les critères techniques obligatoires suivants pour être déclarés recevables.

# (1) Expérience du fournisseur

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les offrants doivent avoir fourni des services d'aide temporaire depuis au moins deux (2) années, comptées avant la date de clôture de la présente demande d'offre à commandes. Une preuve doit être soumise à l'appui.

# (2) Mandats et clients :

Les offrants doivent présenter avec leur offre, au moins cinq (5) mandats différents de services d'aide temporaire ayant été fournis à un minimum de trois (3) clients différents dans une ou plusieurs des catégories d'aide temporaire décrites dans le document «Description des classifications».

Les mandats doivent avoir été effectués au cours des quatre (4) dernières années, comptées à partir de la date de clôture de la présente demande d'offre à commandes. Les mandats doivent avoir été fournis à temps plein: 35 heures /semaine ou plus, pour une personne donnée.

Pour répondre à cette exigence, les offrants doivent utiliser la lettre de référence disponible sous l'Annexe L. La lettre de référence doit être complétée, signée et datées par trois (3) clients différents. Les lettres de référence doivent être déposées avec leur offre.

**Note** : Le Canada se réserve le droit de procéder à la prise de références.

## 4.1.2 Évaluation financière

Les taux fermes offerts et présentés à l'Annexe 2 – Fixation des prix serviront lors de la passation de commandes subséquentes. Le droit de premier refus sera utilisé lors de la passation des commandes subséquentes (voir Annexe E – Processus de passation de commandes), et les taux fermes seront pris en compte à ce moment.

<u>NOTE</u>: Les offrants peuvent, avant l'exercice des deux années d'option, modifier et soumettre de nouveaux taux qui seront valables l'année suivante.

## 4.2 Méthode de sélection - Critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Toutes les offres recevables seront recommandées pour l'émission d'une offre à commandes.

# PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de

 $\label{eq:solution} \begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^o de l'invitation \\ E6MON-190005/A \\ Client Ref. No. - N^o de réf. du client \\ MTB-8-41429 \end{tabular}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité – Formulaire de déclaration</a> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

# 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

# 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

## 5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cet achat est limité aux services canadiens.

L'offrant atteste que :

( ) les services offerts sont des services canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 4 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter <u>l'Annexe 3.6</u>, Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

5.2.3.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (06-12-2018) Définition du contenu canadien

#### 5.2.3.2 Statut et disponibilité du personnel - offre

Clause du Guide des CCUA M3020T (06-12-2018) Statut et disponibilité du personnel - offre

# PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

# 6.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
  - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A Offre à commandes;
  - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A Offre à commandes;
  - l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

## PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

 $Solicitation No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ E6MON-190005/A \\ Client Ref. No. - N^{\circ} \ de \ réf. \ du \ client \\ MTB-8-41429$ 

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# A. OFFRE À COMMANDES

#### 7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### 7.2 Exigences relatives à la sécurité

**7.2.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

#### DOSSIER TPSGC N° E6MON-190005-OC1

- L'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- L'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés ; et l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-ioint à l'Annexe H;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

## DOSSIER TPSGC N° E6MON-190005-OC2

- L'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- L'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 5. L'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe H;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

#### DOSSIER TPSGC Nº E6MON-190005-OC3

- L'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Ce contrat comprend un accès à des **marchandises contrôlées.** Avant d'avoir accès, le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des Marchandises Contrôlées de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 5. L'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe H;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

#### 7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 7.3.1 Conditions générales

2005 (21-06-2017), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

## 7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « X » - Modèle de rapports d'utilisation. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes, en format électronique, dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Ces rapports doivent contenir les renseignements suivants :

- i. Le numéro de l'offre à commandes
- ii. Le nom du fournisseur
- iii. Les coordonnées du fournisseur
- iv. La valeur originale de la commande subséquente
- v. La valeur totale modifiée de la commande subséquente
- vi. Nom et coordonnées de l'autorité contractante (client et non l'autorité contractante de l'offre à commandes)
- vii. Date de la commande subséquente
- viii. Période de la commande subséquente (début et fin)
- ix. Zone géographique
- x. Période du rapport (mois et année)
- xi. Nom du ministère client ou de l'Agence
- xii. Numéro de la commande subséquente
- xiii. Nom de la ressource
- xiv. Les services fournis (classification et niveau de la ressource)
- xv. Autres informations pertinentes

On demande à l'offrant de présenter ses données en distinguant chaque commande ainsi que la catégorie de service de celle-ci et le niveau associé. Par exemple, si une demande portait sur des services de commis et des services d'ingénieur, nous souhaitons voir les deux items distincts dans le rapport.

Tous les champs de données du rapport doivent être remplis tel que demandé.

 $\label{eq:solution} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ E6MON-190005/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ MTB-8-41429 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 7.4 Durée de l'offre à commandes

#### 7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du \_\_\_\_\_ au . (sera indiqué à l'émission de l'offre à commandes).

#### 7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une année chacune, à partir du \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_ (sera indiqué à l'émission de l'offre à commandes), aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

## 7.5 Responsables

## 7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Patricia Carpentier

Titre: Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 514-641-6573 Télécopieur : 514-496-3822

Courriel: patricia.carpentier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

# 7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom :	 	_
Titre :	 	_
Organisation:	 	
Adresse :	 	
<b>-</b> /// .		
Téléphone :		
Télécopieur : _	 	
Courriel:		

## 7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### 7.7 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C., 1985, ch. F-11.

## 7.8 Procédures pour les commandes

La procédure pour les commandes subséquentes est précisée en annexe E - Processus de passation des commandes, la méthode à utiliser. Le principe du droit de premier refus s'applique à la présente offre à commandes.

#### 7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 8251, Commande subséguente à une offre à commandes pour du personnel temporaire.

## 7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles et subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000 \$ (incluant toutes les modifications subséquentes, les frais de déplacement et de subsistances ainsi que les heures supplémentaires (taxes applicables incluses) ou quarante-huit (48) semaines consécutives, celui qui arrive le premier. Les commandes subséquentes peuvent être prolongées pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) semaines consécutives, uniquement avec l'approbation préalable de TPSGC.

## 7.11 Limitation financière – totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de \_\_\_\_\_\_\$, à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

# 7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (21-06-2017), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010B (21-06-2018), Conditions générales Services professionnels (complexité moyenne);
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Description des catégories de services d'aide temporaire;
- h) I'Annexe « D », Normes et obligations relatives aux examens;
- i) I'Annexe « E », Processus de passation des commandes;
- j) l'Annexe « F », Instructions aux utilisateurs désignés;
- k) l'Annexe « G », Rapport d'utilisation périodique;
- I) l'Annexe « H », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- m) l'Annexe « I »; Exigences en matière d'assurance
- n) I'Annexe « 2 »,; Catalogue des taux;
- o) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_\_.

## 7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

#### 7.13.2 Clauses du Guide des CCUA

M3020C (2016-01-28) Statut et disponibilité du personnel - offre à commandes M3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 7.15 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

#### 7.16 Rendement insatisfaisant

Si une ressource d'aide temporaire est jugée non appropriée pour les tâches, et que le Canada en a avisé l'entrepreneur ou le détenteur d'OC dans les quatre (4) heures suivant le commencement de la prestation de services, le Canada ne sera pas responsable du paiement à l'entrepreneur ou au détenteur actif d'OC pour cette période.

Si cet avis survient après les quatre premières heures, l'entrepreneur doit procéder au changement de ressource dans un délai maximal de 5 jours ouvrables.

Si, pour un besoin donné, l'utilisateur désigné est amené à rejeter 4 employés de l'entrepreneur pour une raison valable, l'utilisateur désigné pourra contacter l'entrepreneur suivant dans l'ordre de priorité. Si l'entrepreneur fournit des services médiocres ou des ressources d'aide temporaire non qualifiées, les utilisateurs désignés communiqueront avec le responsable de l'OC pour lui donner des détails et l'entrepreneur en sera avisé.

Trois (3) plaintes distinctes déposées par un utilisateur désigné au responsable de l'offre à commande, jugées fondées et documentées, peuvent entraîner le retrait de l'entrepreneur du Catalogue.

#### B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7.1 Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

# 7.2.1 Conditions générales

<u>2010B</u> (21-06-2018), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010B (21-06-2018), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

## 7.3 Durée du contrat

#### 7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

# 7.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 7.5 Paiement

# 7.5.1 Base de paiement

#### 7.5.2 Limitation des dépenses – Limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément au Catalogue des taux – Annexe 2, jusqu'à une limitation des dépenses de \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

## 7.5.3 Limitation des dépenses

- 1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

 $\label{eq:solution} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ E6MON-190005/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ MTB-8-41429 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
- b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
- dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
  - selon la première de ces conditions à se présenter.
- 3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

#### 7.5.4 Clauses du Guide des CCUA

H1000C (2008-05-12) Paiement unique (2008-05-12) Paiements multiples (2008-05-12) Paiement mensuel A9117C (2007-11-30) T1204 – demande directe du ministère client

# 7.5.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard :
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;

# 7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé:
- b. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

# 7.7 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe I. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

## 7.8 Clauses du Guide des CCUA

A9131C (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées - contrat B4060C (2011-05-16) Marchandises contrôlées

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### ANNEXE « A » BESOIN

# 1. Terminologie

SAT: Services d'aide temporaire

OCPR: Offre à commande principale régionale

DOC : demande d'offre à commande. Document affiché sur Achats et Ventes, préliminaire à l'émission de l'offre à commande principale régionale.

Le terme commande s'entend de la commande subséquente.

Zones géographiques: le service doit être fourni dans l'une ou plusieurs des huit zones géographiques désignées plus loin (Annexe A, section 3.3). La région est la province du Québec, à l'exclusion de la région de Gatineau, le Témiscamingue et le nord du Québec.

Catégories de services: La description des différentes catégories de services qui peuvent être offerts par l'entrepreneur est détaillée en Annexe C.

Catalogue : document qui contient les informations relatives à l'OCPR, notamment les coordonnées des entrepreneurs qualifiés, et les taux horaires demandés. Ce catalogue sera accessible notamment à tous les utilisateurs désignés.

Le masculin est utilisé à la seule fin d'alléger le texte.

# 2. Contexte

Dans son rôle d'organisme central pour les achats, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) sollicite, à la demande d'utilisateurs identifiés des ministères et organismes du gouvernement fédéral dans la Région du Québec, des offres de prestation de services d'aide temporaire.

Pour satisfaire les besoins d'utilisateurs désignés, TPSGC veille à ce que les offrants déposent une offre à commandes prévoyant la fourniture de services pendant une période précisée. TPSGC délègue ensuite le pouvoir d'achat aux utilisateurs désignés qui peuvent alors accéder directement à la source d'approvisionnement, à la demande, en émettant des "commandes subséquentes" (qui sont des acceptations détaillées de l'offre).

Le détail des services que les utilisateurs désignés souhaitent commander à un entrepreneur est précisé dans la commande subséquente. La commande subséquente peut être passée à tout moment pendant la période de validité de l'offre à commandes.

L'offre à commande principale régionale (OCPR) pour des services d'aide temporaire (SAT) sera utilisée pour des besoins ponctuels, difficilement prévisibles, et relativement urgents.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 3. Nature des services offerts :

# 3.1 Description

L'entrepreneur fournira des SAT de la façon et au moment demandé par les utilisateurs désignés selon les catégories de services offertes et acceptées pour la région du Québec et les zones géographiques visées dans le cadre de la présente offre à commandes.

Les services d'aide temporaire doivent être utilisés pour satisfaire de manière temporaire un besoin dans des services dans l'une ou plusieurs des catégories indiquées en Annexe C. Ces services peuvent être requis, par exemple, pour absorber un surcroît de travail temporaire et ponctuel.

## 3.2 Limites

Dans l'utilisation de l'offre à commande, des limites doivent être observées.

- L'utilisateur de l'offre à commande est conscient du fait que l'OCPR ne peut être utilisée pour servir d'alternative à un processus de dotation, qui amènerait l'utilisateur désigné à embaucher un individu fournissant un service pour le compte de l'entrepreneur, sans qu'un processus de dotation en règle n'ait eu lieu. L'utilisateur désigné ne peut donc pas, par exemple, indiquer dans sa commande l'identité d'un individu spécifique qu'il souhaite voir remplir le mandat. L'utilisateur désigné ne peut, non, plus, sélectionner une entreprise sur la base de l'identité des individus qui y travaillent.
- Le détenteur d'une offre à commande (l'entrepreneur) doit informer ses employés que l'OCPR ne doit pas être utilisée pour établir une relation employeur-employé.

# 3.3 Zones géographiques

L'entrepreneur peut offrir des services dans l'une ou plusieurs des zones géographiques suivantes:

- 1. Grand Québec, comprenant Lévis, Valcartier et Donnacona
- 2. Rimouski, Bas-Saint-Laurent et Gaspé
- 3. Saguenay, Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
- 4. Grand Montréal (incluant la Rive-Nord et la Rive-Sud, dans un rayon de 50 km)
- 5. Grand Trois-Rivières, Nicolet, Shawinigan, comprenant Grand-Mère
- 6. Sherbrooke, comprenant Granby et Cowansville
- 7. Laurentides (Nord de Montréal à partir de St-Jérôme incluant La Macaza)
- 8. Abitibi
- 9. Lacolle

## 3.4 Processus de contrôle de la qualité

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'entrepreneur doit avoir en place un processus de contrôle de la qualité portant, au moins, sur les éléments suivants :

le recrutement;

l'examen et la présélection;

la satisfaction du client face au service fourni par l'entrepreneur; le suivi du rendement de l'employé pendant et après l'affectation.

# 3.5 Disponibilité d'individus spécifiques

Si la demande est faite à l'intérieur d'un délai de 48h, l'entrepreneur peut ne pas être en mesure de garantir la disponibilité d'un individu spécifique, et proposera donc un autre individu satisfaisant aux exigences minimales documentées dans la demande.

# 3.6 Fermeture des bureaux du gouvernement

Dans l'éventualité où un bureau gouvernemental dans lequel doit s'effectuer le travail relatif à une commande subséquente devait être fermé de manière imprévue, l'entrepreneur pourrait être rémunérée un maximum d'une semaine de travail, aux taux applicables à la commande subséquente, et selon la quantité de travail prévu par la commande subséquente. Ceci ne s'applique pas aux congés fériés et autres évènements prévisibles.

L'entrepreneur devra, dans cette éventualité, attester que:

- aucun paiement quel que soit le client n'a été reçu pour les services du personnel de l'entrepreneur normalement affecté à la commande subséquente, pour la période pour laquelle une facture est présentée;
- le personnel de l'entrepreneur normalement affecté à la commande subséquente recevra le paiement dû pour les heures facturées.

L'entrepreneur ne s'engage pas à rendre disponible les mêmes ressources lors de la réouverture des bureaux.

# 4. Normes générales de service

#### 4.1 Place d'affaire et personnel de bureau :

Pendant toute la durée de l'offre à commandes pour des SAT, l'offrant devra :

- fournir, occuper et conserver un bureau d'affaires pleinement opérationnel dans la région dans laquelle les services sont fournis;

<u>Note</u>: la région est la région du Québec comme définie dans le document de demande d'offre à commandes. La région comprend les huit zones géographiques indiquées au point 3.3 de l'Annexe A, Besoin.

Amd. No. - N $^{\circ}$  de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- demeurer ouvert pendant les heures de bureau habituelles (7,5 heures par jour, du lundi au vendredi, entre 8h et 18h);
- avoir au moins deux (2) employés à temps plein pouvant offrir des SAT à des utilisateurs désignés dans chacune des zones géographiques énumérées à l'égard desquelles l'offre de services est présentée. Il faut également indiquer, parmi ces employés, au moins une personne bilingue.

# 4.2 Qualité du service :

Pour les catégories de services pertinentes, l'utilisateur désigné peut demander à l'offrant de lui fournir le résultat d'un individu donné aux examens mentionnés à l'annexe D. Il y a notamment en annexe D des indications relatives aux examens pour les catégories de soutien administratif.

# 4.3 Délai de réponse :

Pendant toute la durée de l'offre à commandes, l'offrant devra donner suite dans un délai de quatre (4) heures ouvrables aux appels, télécopies ou courriels reçus des utilisateurs désignés.

# 4.4 Expression – interaction orale et écrite.

Lorsque les services sont requis dans une seule des deux langues officielles, les exigences indiquées plus bas s'appliquent à la langue en question (lecture, rédaction, interaction orale). Pour une commande donnée, des services bilingues peuvent être requis. Lorsque des services bilingues sont requis, on s'attend à ce que l'individu effectuant le mandat possède les connaissances et capacités suivantes, dans les deux langues.

# Lecture:

Habileté à comprendre des textes portant sur une variété de sujets reliés au travail; habileté à comprendre la plupart des détails complexes, les inférences et les nuances de sens; habileté à lire et à bien comprendre les sujets spécialisés et moins familiers.

## Rédaction:

Habileté à rédiger des descriptions et des explications portant sur diverses situations formelles et informelles reliées au travail; habileté à rédiger des textes dans lesquels les idées sont élaborées et présentées de façon cohérente; habileté à rédiger des textes en utilisant un vocabulaire, une grammaire et une orthographe généralement appropriés au contexte de travail, qui requièrent peu de corrections.

# Interaction orale:

Habileté à donner des explications et à formuler des descriptions détaillées; habileté à traiter de questions hypothétiques; habileté à soutenir une opinion, à défendre un point de vue ou à justifier une action; habileté à donner des conseils; habileté à résoudre des problèmes complexes liés au travail.

 $\label{eq:solution} \begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^o de l'invitation \\ E6MON-190005/A \\ Client Ref. No. - N^o de réf. du client \\ MTB-8-41429 \end{tabular}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 4.5 Évaluation du bilinguisme :

En cas de doute sur les capacités ou les compétences du personnel de l'entrepreneur en terme de compréhension linguistique bilingue, l'utilisateur désigné pourrait avoir recours aux services de l'École de la Fonction Publique, pour procéder à un examen indépendant. Les frais de l'examen – communiqués avant de les réaliser – seront à la charge de celle des parties s'étant trompé, suite aux résultats de l'examen.

# 4.6 Prime:

Lorsque l'utilisateur désigné requiert des services bilingues, le taux horaire habituel indiqué dans l'annexe B - « Base de paiements » est utilisé, auquel on ajoute le montant indiqué au début de la « Base de paiements » (soit 0,55\$ de l'heure).

# 5. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Certaines catégories de service peuvent exiger une formation particulière.

Lorsque requis, l'entrepreneur est responsable de la formation SIMDUT et de l'équipement de protection de base, comme des chaussures à embout d'acier et des casques de sécurité, comme précisé dans les classifications applicables (notamment volet 3).

Les exigences en matière de formation et d'équipement protecteur propre au lieu de travail et non mentionnés dans la catégorie incombent à l'utilisateur désigné.

L'entrepreneur offrant des services dans le volet 3 doit consulter chaque description de classification afin d'obtenir la liste complète des exigences (voir Annexe C).

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

# 1. <u>Temps supplémentaire</u>

Aucun taux de temps supplémentaire ne sera payé s'il n'est spécifiquement demandé à la compagnie par l'utilisateur désigné.

Le temps supplémentaire sera payé en utilisant le facteur indiqué par l'offrant dans son offre, et reproduit dans la base de paiement.

# 2. Bilinguisme

Lorsque l'utilisateur désigné requiert des services bilingues, le taux horaire de base pour le service requis est augmenté de 0,55\$.

# 3. Entrevue

L'entrevue ne constitue pas un outil de sélection habituel pour un dossier proposé par l'entrepreneur.

Si un utilisateur désigné sollicite d'un entrepreneur que l'individu proposé passe une entrevue, l'utilisateur désigné paiera quatre (4) heures à l'entrepreneur, pour les volets 1 à 3. Le taux applicable sera celui du service demandé.

Pour les volets 4 et 5 des catégories de services, l'utilisateur désigné peut demander une entrevue pour un maximum de trois candidats, sans frais.

# 4. « Sur classement »

L'utilisateur désigné paye pour le niveau de catégorie de service qu'il a requis. Si l'entrepreneur choisi de fournir les services d'un individu surqualifié, il le fait à ses frais.

# 5. Taux horaire

Voir document "Liste des Taux".

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE « C » DESCRIPTIONS DES CATÉGORIES DES SERVICES D'AIDE TEMPORAIRE

# Catégories de services

On retrouve ici la liste des catégories de services couverts dans la présente offre à commande, de même que la description de chacun des niveaux. On indique, pour chacun de ces niveaux, la formation et l'expérience attendue.

En cas de désaccord entre l'entrepreneur et l'utilisateur désigné sur la compréhension à donner à ces descriptions, on doit contacter l'autorité de l'offre à commandes avant la date de clôture de la demande de disponibilité.

Notes préliminaires et générales applicables à l'ensemble de cette annexe regroupant les catégories de service.

Les notes qui suivent ont préséance sur le libellé inscrit à l'intérieur de cette annexe. Leur fonction est de clarifier et préciser certains termes et certains libellés.

# 1. Terminologie

Le terme "qualification essentielle" doit se lire "exigence essentielle". Le terme "qualification constituant un atout" doit se lire "Exigences additionnelles possibles".

Le terme « classification » doit se lire « catégorie de service ».

Lorsqu'il en est question, le travail fait l'objet d'un suivi (et non d'un examen). On parle également des ressources de l'entrepreneur (et non du sat).

En lisant « aptitude », on doit lire « connaissance et expérience » lorsqu'il est fait référence à des savoir et connaissances structurables et transmissibles.

# 2. Contexte de cette offre à commande

Cette annexe ne peut se lire sans les informations comprises dans le reste du document, notamment par exemple l'annexe relative aux examens (exigences relatives aux examens).

Cette offre à commande a pour objectif l'établissement d'un contrat avec un fournisseur, pour la fourniture de services d'aide temporaire.

Le lien contractuel étant avec la compagnie, les indications relatives au rendement, ou aux travaux à effectuer sont transmises du client à la compagnie.

 $\label{eq:solution} \begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^o de l'invitation \\ E6MON-190005/A \\ Client Ref. No. - N^o de réf. du client \\ MTB-8-41429 \end{tabular}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 3. Suites bureautiques:

Toute référence à un "logiciel standard" doit se lire "des suites bureautique reconnues" (traitement de texte, chiffrier, etc.).

Toute référence à un logiciel spécifique dans ce document doit se comprendre sous son appréciation générique (par exemple "suite bureautique" pour "Microsoft Office"). En effet, chaque client ayant ses propres outils informatiques, la définition doit ici être générique. Si un besoin pointu existe, il en sera fait mention ayant la commande subséquente.

# 4. Diplôme:

Quelle que soit la mention dans la suite du document, le diplôme secondaire est une exigence minimale. Un diplôme de niveau supérieur peut être exigé, mais aucun niveau d'étude inférieur au diplôme secondaire (donc complété avec succès) ne sera accepté.

Par défaut, l'équivalence du diplôme est évaluée de la manière suivante:

Le diplôme doit avoir été délivré par une institution d'enseignement canadienne reconnue, ou l'équivalent établi par un service d'évaluation des titres de compétences reconnu au Canada, si le diplôme a été obtenu à l'étranger. La liste des organisations reconnues figure sur le site Internet du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (www.cicdi.ca), qui sera le seul outil de référence admis.

# 5. Expérience au gouvernement fédéral

En aucun cas l'expérience au gouvernement fédéral ne peut être utilisée comme critère éliminatoire pour un offrant.

Voir document intitulé « Description des classifications ».

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE « D » Normes et obligations relatives aux examens

# Normes de base relatives aux examens des catégories du soutien administratif

Pour les classifications du soutien administratif, l'entrepreneur doit s'assurer du fait que ses employés satisfont aux attentes indiquées ici. Des normes minimales sont indiquées plus bas.

# Nature des examens

Des examens normalisés doivent servir à l'utilisation des qualifications des employés des catégories de service concernées et l'entrepreneur doit, au minimum, disposer des quatre types d'examen suivants pour la sélection et la classification de leurs employés :

- 1. Examens de saisie au clavier
- 1.1 Examens distincts en anglais et en français qui servent à évaluer :
  - a) la compétence nécessaire pour la saisie au clavier en anglais ou en français, ou en anglais et en français, à la vitesse minimum de 40 mots à la minute avec un taux d'erreurs ne dépassant pas 5 pour cent évalué à partir du nombre de caractères; ou
  - b) la compétence nécessaire pour dactylographier en anglais ou en français, ou en anglais et en français, à la vitesse minimum de 25 mots à la minute avec un taux d'erreurs ne dépassant pas 3 pour cent.
- 1.2 Examens de maîtrise des logiciels largement répandus (notamment pour les catégories administratives)

L'entrepreneur doit s'assurer d'une maîtrise fonctionnelle des logiciels largement répandus dans le domaine de travail de la catégorie de service représentée. Ces logiciels comprennent, par exemple, les suites « Office » fréquentes (comprenant traitement de texte, tableur, logiciel de présentation, messagerie électronique). Ils peuvent comprendre des logiciels de dessins vectoriels, correcteurs orthographiques, navigateurs internet, logiciels de base de données notamment, selon les catégories de service.

# 1.3 Examens de grammaire, d'orthographe et de ponctuation

Une bonne connaissance des règles fondamentales de l'orthographe, de la grammaire et de la ponctuation est normalement exigée des personnes qui dactylographient à la vitesse minimum de 40 mots à la minute.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 1.4 Examens d'habiletés - travail de bureau

Ces examens, généralement subis dans la première langue officielle de l'individu (français ou anglais), doivent servir à évaluer les habiletés de base nécessaires à la bonne exécution du travail de bureau. Bien que le nombre et la désignation des habiletés mesurées puissent varier d'un examen à un autre, on devrait normalement y retrouver une série de sous-tests destinés à évaluer :

- a) la capacité de classer,
- b) la capacité de coder,
- c) la capacité de procéder à des vérifications,
- d) la capacité de faire des calculs arithmétiques.
- 2 Normes relatives aux examens Aspects généraux

# 2.1 Élaboration des examens

Les entrepreneurs peuvent élaborer leurs propres examens en faisant appel aux membres de leur personnel qui ont la formation ou l'expérience requise ou en recourant aux services d'experts conseils.

Il existe aussi des tests commerciaux qui satisfont aux exigences minimales ci-dessous.

# 2.2 Administration des examens

La personne chargée d'administrer ces divers examens doit avoir une formation et une expérience pertinentes suffisantes. L'administration d'un examen à une ou plusieurs personnes est une tâche qui ne peut pas être accomplie sans préparation adéquate; la personne en charge doit avoir une bonne connaissance de l'examen même et des conditions dans lesquelles il sera administré.

La personne chargée d'administrer ces examens doit connaître dans le détail les instructions verbales et écrites à donner aux candidats et candidates. Elle doit périodiquement s'assurer que l'équipement requis (notamment les ordinateurs, magnétophones, etc.) est en bon état et s'assurer que les conditions générales d'examen permettent aux individus de donner le meilleur d'eux-mêmes (notamment un éclairage adéquat, un espace de travail suffisant et un environnement silencieux).

# 2.3 Limites de temps

La durée des examens ou parties d'examen doit être rigoureusement respectée.

Il est fortement recommandé d'utiliser un chronomètre, en particulier pour contrôler le temps maximum alloué à chacune des parties du test.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 2.4 Notation des examens

Les examens de compétences (les tests de dactylographie p.ex.) doivent être notés conformément aux lignes directrices et procédures énoncées clairement dans un guide ou manuel de notation.

Les correcteurs doivent avoir une formation et une expérience adéquates de la notation des examens de compétences et connaître très bien les lignes directrices en matière de notation fournies pour chaque examen.

Les examens de compétences linguistiques ou de travail de bureau (tests de grammaire, d'orthographe et de ponctuation par exemple) sont souvent accompagnés d'une grille de correction qu'il suffit de juxtaposer sur les feuilles de réponses des candidates et candidates. Il suffit ensuite de calculer le nombre de bonnes réponses dans chaque section et dans l'examen au complet.

# 2.5 Mesures de sécurité - documents d'examen

Tous les documents d'examen, y compris les feuilles de réponses, les cahiers d'examen, les corrigés et les manuels, doivent être rangés sous clé. Seules les personnes responsables de l'administration ou de la correction des examens doivent y avoir accès.

Il est important de veiller à ce que tous les documents d'examen soient recueillis et comptabilisés après chaque examen.

Au moins une fois par mois, on doit faire un inventaire complet des documents pour s'assurer que les cahiers d'examen et les corrigés sont en bon état. Les documents abîmés doivent être détruits et remplacés.

## 3. Normes relatives aux examens - Aspects particuliers

#### 3.1 Examens de saisie au clavier

- a) Il doit y avoir deux versions équivalentes dans chacune des deux langues officielles pour évaluer les compétences énumérées au point 1, soit deux tests parallèles pour la saisie au clavier en français et en anglais.
- b) Pour déterminer l'équivalence des deux tests parallèles, on se fondera sur les deux facteurs suivants :
- l'intensité moyenne de la frappe (voir 3.1.d),
- l'intensité syllabique moyenne (voir 3.1.e).

Solicitation No. - N° de l'invitation E6MON-190005/A Client Ref. No. - N° de réf. du client MTB-8-41429

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- c) chaque test équivalent doit comprendre:
- une page de directives générales, séparée du texte à dactylographier,
- un texte d'environ 150 mots servant à l'exercice préparatoire (3 à 5 minutes),
- un premier texte d'environ 1 400 à 1 600 frappes, entièrement narratif (ne contenant ni chiffres, ni symboles) à exécuter en cinq (5) minutes au maximum,
- un deuxième texte d'environ 1 400 à 1 600 frappes, exclusivement narratif, à exécuter également en cinq (5) minutes au maximum.
  - d) Le nombre moyen de frappes par mot de chaque texte doit varier entre 5,9 et 6,10. L'indice moyen d'intensité des frappes est le résultat de la division du nombre total de frappes nécessaires pour dactylographier le texte entier par le nombre total des mots.
  - e) L'intensité syllabique moyenne de chaque texte doit varier entre 1,45 et 1,55. On peut calculer l'indice moyen d'intensité syllabique en divisant le nombre total de syllabes par le nombre total des mots à l'intérieur du texte.
  - f) À la fin de l'examen de dactylographie, les candidats et candidates seront appelé(es) à désigner celui des deux textes à dactylographier qu'ils (elles) désirent voir corriger. Seul le texte désigné sera corrigé.
  - g) La correction devra tenir compte des deux critères suivants :
  - h) La note de passage requise à l'examen de dactylographie est :
    - 40 mots à la minute, avec au plus 5 % d'erreurs, ou
    - 25 mots à la minute, avec au plus 3 % d'erreurs
    - la vitesse établie en mots bruts à la minute, obtenue en divisant le nombre total de frappes dactylographiées par 25,
    - la précision établie en un pourcentage d'erreurs, obtenu en divisant le nombre total d'erreurs par le nombre total de mots dactylographiés.
  - i) Pour être considéré(e) comme ayant toutes les qualités requises, chaque candidat(e) doit satisfaire à la fois au critère de vitesse et au critère de précision, le défaut de satisfaire à l'un ou l'autre de ces deux critères entraînant un échec à l'examen.
  - j) En cas d'échec, la personne peut être admise à une reprise dans les meilleurs délais possibles. Toutefois, dans un tel cas, il faut utiliser un examen différent et s'assurer que les conditions sont les mêmes que lors de l'évaluation précédente.
- 3.2 Tests d'orthographe, de grammaire et de ponctuation
  - a) Il doit y avoir un examen d'orthographe, de grammaire et de ponctuation dans chaque langue officielle pour évaluer les connaissances énumérées au point 1.3, c'est-à-dire deux examens distincts d'orthographe, de grammaire et de ponctuation, l'un en

 $Solicitation No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ E6MON-190005/A \\ Client Ref. No. - N^{\circ} \ de \ réf. \ du \ client \\ MTB-8-41429$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

français et l'autre en anglais.

- b) L'examen doit fournir une mesure fiable de la maîtrise des règles fondamentales de l'orthographe, de la grammaire et de la ponctuation, correspondant au niveau exigé d'un élève de dixième année.
- c) L'examen et le matériel connexe (c.-à-d. le feuillet de réponses, le guide d'administration et le manuel technique) doivent être accompagnés de données normatives appropriées fondées sur une ou plusieurs populations de référence bien identifiées, comme les élèves de 10<sup>e</sup> année, les personnes qui postulent ou qui occupent un poste d'employé de bureau.
- d) La note de passage à cet examen doit être établie sur la base de données normatives appropriées. Lorsque ces données normatives sont exprimées en percentiles, il est recommandé d'adopter une note de passage correspondant au 40<sup>e</sup> centile.
- e) Une période minimale de trois (3) semaines doit s'écouler avant qu'une personne ayant échoué à cet examen ne puisse le reprendre.
- f) Les résultats bruts (c.-à-d. le nombre de bonnes réponses obtenues à chacune des parties et à l'ensemble de l'examen) de même que certaines données personnelles de base (comme la date de l'examen, les antécédents scolaires, l'expérience professionnelle, etc.) doivent être classés de façon systématique et conservés en dossier pendant un an. Ainsi, on pourra, à brève échéance, établir des normes régionales axées sur les caractéristiques que présentent localement les personnes à la recherche d'un emploi de bureau.
- 3.4 Examens d'habiletés travail de bureau
- a) Il doit y avoir un examen d'habiletés travail de bureau dans chacune des deux langues officielles pour évaluer les qualités énumérées au point 1.4.
- b) Cet examen doit fournir une mesure fidèle et valide des habiletés de base jugées nécessaires à la bonne exécution du travail de bureau :
  - la vitesse et la précision dans les activités de classement, de codage et de vérification de nombres et/ou de mots,
  - les habiletés arithmétiques.
- c) L'examen et le matériel connexe (c.-à-d. le feuillet de réponses, le guide d'administration et manuel technique) doivent être accompagnés de données normatives appropriées fondées sur une ou plusieurs populations de référence bien identifiées, comme des groupes d'élèves ou de personnes occupant un poste d'employé de bureau.

Solicitation No. - N° de l'invitation E6MON-190005/A Client Ref. No. - N° de réf. du client MTB-8-41429

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- d) La note de passage à cet examen doit être établie sur la base de données normatives appropriées. Lorsque ces données normatives sont exprimées en percentiles pour les hommes et pour les femmes distinctement, il est recommandé d'adopter une note de passage correspondant au 40<sup>e</sup> centile dans chaque cas.
- e) Une période minimale de trois (3) semaines doit s'écouler avant qu'une personne ayant échoué à cet examen ne puisse le reprendre. Un deuxième échec est éliminatoire.
- f) Les résultats bruts (c.-à-d. le nombre de bonnes réponses obtenues à chacune des parties et à l'ensemble de l'examen) de même que certaines données personnelles de base (comme la date de l'examen, les antécédents scolaires, l'expérience professionnelle, etc.) doivent être classés de façon systématique et conservés en dossier pendant un an. Ainsi, on pourra, à brève échéance, établir des normes régionales axées sur les caractéristiques que présentent localement les personnes à la recherche d'un emploi de bureau.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### ANNEXE « E » PROCESSUS DE PASSATION DES COMMANDES

### 1. Principe

Le droit de premier refus s'applique. L'utilisateur désigné doit d'abord s'adresser à l'offrant proposant le prix le moins bas pour un service donné.

#### 2. Processus – Passation des commandes

#### 2.1 Identification de l'offrant

Pour un besoin donné l'utilisateur doit considérer, les éléments décisionnels suivant pour identifier l'offrant :

- zone géographique;
- catégorie de service, et niveau;
- élément particulier (bilinguisme, cote de sécurité...).

Une fois cette détermination faite, l'offrant avec le taux le moins élevé (taux horaire ou journalier par exemple) sera considéré au premier rang.

#### 2.2 Communication du besoin

L'utilisateur désigné doit, lorsqu'il fait sa demande de disponibilité, indiquer quelles tâches devront être réalisées.

L'utilisateur désigné peut demander un CV et des exemples de travail.

L'utilisateur contactera l'offrant identifié et jusqu'à cinq offrants (au total) ayant les taux les moins élevés, par ordre croissant et confirmera ce contact par télécopieur ou par courriel. L'utilisateur précisera son besoin en indiquant par exemple le détail des études et de l'expérience souhaités (voir plus bas).

#### 2.3 Délai

Les offrants contactés disposeront du temps indiqué par l'utilisateur pour confirmer s'ils sont en mesure de répondre à la commande. Ce délai est à la discrétion de l'utilisateur, mais doit être indiqué sur la demande.

L'entrepreneur a 4 heures pour accuser réception, conformément au délai de réponse décrit à l'Annexe « A » (Besoin).

On suggère à l'utilisateur de donner un délai de réponse pour fournir un candidat qui n'est pas inférieur à 48 heures, et qui tient compte de la complexité du service à livrer: le délai peut donc être plus long. Il est toutefois possible, dans certaines circonstances, que le délai soit plus court.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 2.4 Traitement de la réponse

Si l'offrant n'est pas en mesure d'y répondre, ou en l'absence de réponse reçue par l'utilisateur désigné, l'utilisateur désigné évaluera l'offrant considéré au deuxième rang (deuxième moins cher), et ainsi de suite.

L'utilisateur désigné, ayant procédé à l'évaluation dans l'ordre indiqué (en débutant par le taux le moins élevé), passera une commande au premier offrant satisfaisant à ses exigences. L'offrant n'ayant pas satisfait à une (ou plusieurs) exigence, de même que l'offrant n'ayant pas répondu dans les délais spécifiés ne sera pas pris en compte.

Lorsque l'offrant qui est classé au premier rang ne peut répondre au besoin, l'utilisateur désigné doit particulièrement bien documenter son dossier.

### 3. <u>Catalogue – Regroupement et diffusion des informations</u>

L'offre à commande est pour utilisation par les utilisateurs désignés.

L'offre à commande principale régionale sera diffusée largement, aux utilisateurs désignés. La diffusion se fera dans un Catalogue, accessible par voie électronique et sur support papier, à l'intention des utilisateurs désignés et de tous les entrepreneurs retenus. Le catalogue pourrait aussi être consulté par les représentants, employés ou préposés de tous les entrepreneurs désignés.

L'entrepreneur convient que les informations suivantes ont été et pourront être intégrées dans le Catalogue, pour chaque détenteur d'OC:

- Le numéro d'entreprise approvisionnement;
- Les coordonnées (adresse(s), téléphone(s), courriel(s), télécopieur(s), etc.);
- Les coordonnées de la ou des personnes contact;
- Les taux horaires présentés et retenus, pour chaque catégorie de service.

Le catalogue est constitué des taux acceptés selon les modalités indiquées dans l'OCPR.

L'autorité de l'offre à commandes fera parvenir un exemplaire de la version électronique du catalogue à tous les offrants.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb739 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 4 Changement de catégorie de service, ou de niveau de catégorie de service

En répondant à une commande subséquente, l'entrepreneur doit satisfaire exactement à la catégorie de service et le niveau de catégorie de service demandé.

Si l'entrepreneur décide de « surclasser » le service qu'il fournit, il le fait à ses frais. En aucun cas l'entrepreneur ne peut facturer un taux supérieur à celui indiqué dans le catalogue pour la catégorie de service et le niveau de service que l'utilisateur demande.

Par exemple, si une commande subséquente porte sur les services d'un commis de niveau intermédiaire, l'entrepreneur doit fournir et facturer les services d'un commis intermédiaire. En aucun cas l'entrepreneur ne peut facturer les services d'un commis de niveau supérieur. Si l'entrepreneur ne peut satisfaire à la demande, le processus de passation des commandes subséquentes se poursuit.

#### 5. Présentation des candidats

Lorsque l'utilisateur désigné a obtenu une proposition acceptable de l'offrant disposant du droit de premier refus, l'utilisateur désigné peut demander un autre individu que celui dont le dossier a été accepté. Cette demande ne peut être formulée que pour des raisons exceptionnelles et une fois la commande passée.

Cette demande ne peut impliquer, ou se conclure par une modification à la catégorie de service.

Dans l'éventualité où l'entrepreneur ne pourrait satisfaire cette demande de substitution d'individus, l'utilisateur désigné ne pourrait avoir recours à un autre entrepreneur. L'utilisateur désigné devrait plutôt revenir au dossier accepté.

Solicitation No. - N° de l'invitation E6MON-190005/A Client Ref. No. - N° de réf. du client MTB-8-41429

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ E6MON\text{-}190005 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur  $mtb739 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

# Exemple de présentation d'une demande de services

Catégorie de services :
Niveau:
Descriptions reprise du Catalogue : «
Langue:
Lieu (zone, adresse):
Coordonnées du contact chez le Client (Canada) :
Coordonnées du contact chez l'entrepreneur:
Réponse demandée pour
Études exigées :
Expérience exigée :
Experience exigee.
Aptitudes requises:
Éléments particuliers :

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Id de l'acheteur - Buyer ID mtb739 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### ANNEXE « F » INSTRUCTIONS AUX UTILISATEURS DÉSIGNÉS

### 1. Principe

Le dossier de l'utilisateur désigné, pour toute commande, doit être bien documenté.

# 2. Évaluation des services - rapport d'utilisation par l'utilisateur désigné

L'utilisateur désigné peut transmettre un rapport à l'autorité de l'offre à commandes, sur l'utilisation faite de l'offre à commande, et l'évaluation des services rendus. Dans ce rapport, les utilisateurs désignés doivent fournir des renseignements sur les détenteurs d'OCPR satisfaisants, qui fournissent des services de grande qualité et sur les détenteurs d'OCPR non satisfaisants qui ne peuvent jamais fournir de ressources ou dont les ressources ne sont pas acceptables, y compris des cas où des ressources ont été rejetées en raison d'un rendement médiocre.

De plus, l'utilisateur désigné doit faire rapport des situations suivantes à TPSGC:

- si le détenteur actif d'une OCPR ne peut pas, et ce, de manière répétée, fournir les services d'une ressource qui répond aux exigences de catégories de services demandées par l'utilisateur désigné;
- si les services fournis par l'entrepreneur sont de piètre qualité ou encore s'il offre des services d'aides temporaires qui ne répondent pas aux exigences des catégories de service;
- toute autre situation où les détenteurs actifs d'une OCPR contreviennent aux modalités de l'OCPR.

L'utilisateur désigné devrait, sans tarder, faire rapport de tous les cas d'inefficacité, d'absentéisme ou d'incapacité à réaliser les tâches dans le cadre des SAT, au représentant de l'entrepreneur.

Si l'enjeu ne peut pas être réglé par le représentant de l'entrepreneur, l'utilisateur désigné devra demander la collaboration du responsable de l'OCPR. Cette demande fournira l'occasion au responsable de l'OCPR d'entreprendre d'autres mesures correctives qui pourraient être requises, selon les circonstances.

### 3. Rappel relatif aux demandes de services

Pour un besoin donné, l'utilisateur désigné doit :

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. E6MON-190005/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. MTB-8-41429

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Id de l'acheteur - Buyer ID mtb739 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- Documenter : Documenter son besoin, et rédiger ce besoin et ses exigences obligatoires. Tout le processus doit être documenté, de la formulation du besoin aux réponses, acceptations ou rejets, en passant par les délais fixés.
- Contacter : Transmettre ce besoin à un ou plusieurs offrants, jusqu'à concurrence de 5 offrants simultanément.
- Traiter de manière homogène : Dans le cas où plusieurs offrants sont contactés, le contact doit être synchronisé (les 5 en même temps par exemple). Tous doivent recevoir la même

information, et être évalués selon les mêmes règles qui doivent être connues (critères obligatoire, délai de réponse, etc.). Si le besoin porte sur une seule personne, on ne demande qu'un seul curriculum vitae par offrant; on doit indiquer la solution adoptée en cas de réception de plusieurs cv (rejet de la proposition, ou examen uniquement du premier cv reçu). Un traitement qui n'est pas homogène rend obligatoire de recommencer le processus.

- Inclure l'information : Il doit être clair dans votre correspondance qu'une commande ne sera pas nécessairement placée, même si l'offrant satisfait aux exigences obligatoires du besoin. On devra indiquer qu'une absence de réponse constitue un désistement.
- Offrir un délai de réponse : Donner un délai de réponse raisonnable, qui ne devrait pas être inférieur à 48h. En fixant le délai de réponse raisonnable, on doit garder présent à l'esprit la probabilité qu'il soit plus facile et rapide de trouver, par exemple, un commis qu'un architecte.
- Évaluer : Toujours fonctionner selon le principe de droit de premier refus, qui consiste à examiner en priorité les propositions des offrants ayant le taux le plus bas. À l'expiration du délai, examiner en premier la proposition de l'offrant ayant le taux le plus bas. Si la proposition ne répond pas aux exigences obligatoires inscrites sur le document, passer à l'offrant ayant les deuxièmes taux les plus bas, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une offre réponde au besoin. Documenter tout refus de proposition. Il n'est pas possible de négocier à cette étape (ni le taux, ni les compétences, ni la catégorie de service, ni l'individu); la proposition est soit acceptable, soit à rejeter. La commande est attribuée au premier offrant respectant TOUS les critères obligatoires énoncés dans votre besoin en SAT et offrant le taux horaire le plus bas tel qu'inscrit au catalogue.

### 4. Entrevues

Sauf situation particulière et documentée, l'entrevue n'est par recommandée comme outil de sélection. Une grille d'évaluation doit être utilisée en tout temps.

Si une entrevue est effectuée et que des frais doivent être payés, l'utilisateur désigné doit soumettre des documents de commande subséquente distincte pour ces entrevues.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

% Id de l'acheteur - Buyer ID mtb739 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE « G » - RAPPORT D'UTLISATION PÉRIODIQUE

(Voir document ci-joint)

Commentaires / Description des services (Nom de la ressource, classification et autres informations pertinentes) Numéro de la commande subséquente inistère / Organisme Période du rapport (EF et mois) Zone géographique Dates du contrat (début-fin) apport mensuel sur le volume des transactions liées commandes valeur de la commande subsequente nommande Nanet coordonnées de Dates de la Date de la commande Nom et coordonnées de l'autorité contractante Valeur modifiée totale Valeur d'origine Coordonnées de la personne-ressource du fournisseur Nom du fournisseur Numéro d'OC

Acronymes :

EF = Exercice financier OC = Offre à commandes  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mtb739 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « H » LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

(Voir document ci-joint)



du Canada

### Contract Number / Numéro du contrat E6MON-190005/OC1

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PART	TE A - INFORMATION CONTRA	CTUELE	S A LA SECURITE (L	/EKS)	
Originating Government Department or Organ Ministère ou organisme gouvernemental d'original	nization / Public Works and Govern		Branch or Directorate Approvisionnement	Direction générale ou	Direction
a) Subcontract Number / Numéro du contrat d	de sous-traitance 3. b) Na	ame and Addres	s of Subcontractor / Nom	et adresse du sous-tra	iitant
4. Brief Description of Work / Brève description	du travail	177			
Service d'aide temporaire					
<ol> <li>a) Will the supplier require access to Controlle Le fournisseur aura-t-il accès à des marche</li> </ol>				✓	No Yes Non Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassi Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des donnée sur le contrôle des données techniques?	es techniques militaires non class			🗸	No Yes Non Oui
<ol><li>Indicate the type of access required / Indique</li></ol>	r le type d'accès requis	9.			
6. a) Will the supplier and its employees require Le fournisseur ainsi que les employés auro (Specify the level of access using the chart (Préciser le niveau d'accès en utilisant le ta	ont-ils accès à des renseignemen t in Question 7. c) ableau qui se trouve à la question	ts ou à des bien n 7, c)	s PROTÉGÉS et/ou CLAS	Sa .	No Non ✓ Yes Oui
b) Will the supplier and its employees (e.g. cle     PROTECTED and/or CLASSIFIED informa     Le fournisseur et ses employés (p. ex. nett- à des renseignements ou à des biens PRO	ation or assets is permitted. oyeurs, personnel d'entretien) au DTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est	iront-ils accès à t pas autorisé.		✓	No Yes Non Oui
c) Is this a commercial courier or delivery required S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de l	ivraison commerciale sans entre	posage de nuit?		✓	No Yes Non Oui
7. a) Indicate the type of information that the sup	oplier will be required to access /	Indiquer le type	d'information auquel le for	ırnisseur devra avoir a	iccès
Canada ✓	NATO / OTAN	1	Fore	eign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives		-81-21			<del></del>
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN		No release re Aucune restr à la diffusion	iction relative	]
Not releasable À ne pas diffuser				_	7
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :		Restricted to:	/ Limité à :	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Pré	ciser le(s) pays :	Specify coun	try(ies): / Préciser le(s)	pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information					
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED		<b>工作等标识值</b>
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ		PROTÉGÉ A		
PROTECTED B PROTÉGÉ B	NATO RESTRICTED	DEILITE	PROTECTEL		
THO I LOCAL DEPT.	NATO DIFFUSION RESTR	KEINTE	PROTEGE B		
PROTECTED C PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL		PROTECTED PROTÉGÉ C	1977	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENT		
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENT		
SECRET	COSMIC TOP SECRET	一声	SECRET		
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET		SECRET		
TOP SECRET		<b>经</b> 以上的	TOP SECRE	r	
TRÈS SECRET			TRÈS SECRI	ET 🔲	
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECRE		
TRÈS SECRET (SIGINT)			TRÈS SECRE	ET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä<sup>\*</sup>



#### Contract Number / Numéro du contrat

#### E6MON-190005/OC1

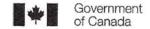
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

	tinued) / PARTIE A (suite)	
	plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	✓ No Yes Oui
If Yes, indic	cate the level of sensitivity: mative, indiquer le niveau de sensibilité :	
9. Will the sup	pplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	✓ No Yes Oui
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Number / Numéro du document :	
PART B - PE	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
io. a) Person	nel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
✓	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÈS SEC	RET
	TRÈS SECRET – SIGINT NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET COSMIC T	OP SECRET RÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	2
	Special comments:  Commentaires spéciaux :	-
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être	fourni.
	screened personnel be used for portions of the work? sonnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	✓ No Yes Non Oui
If Yes,	will unscreened personnel be escorted?	No Yes
Dans I'	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	Non Oui
THE RESIDENCE OF THE PROPERTY	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
INFORMAT	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
premis		✓ Non Yes Non Oui
	nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou IFIÉS?	18
	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	No Yes Oui
PRODUCTI	ON	
	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	No Yes
Les ins	t the supplier's site or premises?  callations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ  LASSIFIÉ?	Non LOui
INFORMATI	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
TANK MANAGEMENT		
informa	supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED tion or data?	✓ No Yes Oui
	nisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des nements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	
Dispos	re be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? era-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence nementale?	No Yes Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä<sup>\*</sup>



Government of Canada Gouvernement du Canada

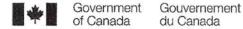
#### Contract Number / Numéro du contrat

### E6MON-190005/OC1

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

ART C - (continue	d) /	PAR	TIE!	C - (suite)	Version	SEED DESK	2000年1月1日	BANKS BERKEARING	HE STATE OF THE ST			00000	21155.0	1500mm						
For users comple	tina	the	form	manually us	e the sum	mary cha	rt below to in	dicate the cate	egory(ies	and leve	(s) n	fsaf	enus	arding required	at the su	nnlier's				
site(s) or premise	es.			,				arouto trio out	390.7(100	dia iovo	.(0) 0	· oui	ogue	arang required	at the su	phile! 3				
Les utilisateurs q niveaux de sauve	ui re	mpli de re	sser equis	nt le formulaire aux installation	manuellons du fou	ement do ırnisseur.	ivent utiliser	le tableau réc	apitulatif	ci-dessou	s pou	r ind	lique	r, pour chaque	catégori	e, les				
For users comple	ting	the	form	online (via th	e Internet	), the sun	nmary chart i	s automaticall	y populat	ed by you	r res	oons	es to	previous que	stions.					
Dans le cas des	utilis	ateu	rs qu	ii remplissent	le formula	ire en lig	ne (par Inter	net), les répor	ises aux	questions	préc	éden	ites s	sont automatiq	uement s	aisies				
dans le tableau re	ecap	ituia	UT.		011	BARA A DV	CHART /	T401 E411 D	ÉO L DITI											
					SU	WWARY	CHART /	TABLEAU R	ECAPIT	JLATIF										
Category	PD	OTEC	ED	CI	ASSIFIED			NATO						COMSEC						
Catégorie		OTÉ		CLASSIFIED			MATO				COMSEC									
					1	Тор	NATO	NATO	NATO	COSMIC	PROTECTED PROTÉGÉ		PROTECTED		PROTECTED		TED		Top	TOP
	A	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET	RESTRICTED	CONFIDENTIAL	SECRET	ТОР			TÉGÉ CONFIDENTIAL			SECRET				
				CONFIDENTIEL		TRÈS	NATO	NATO		SECRET	A	В	C	CONFIDENTIEL		TRÈS				
				The second secon		SECRET	DIFFUSION RESTREINTE	CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET	"					SECRET				
nformation / Assets Renseignements / Biens																				
roduction													1							
TOUGGIOTT											-	_								
		_	_																	
T Media /																				
T Media / Support TI T Link / jen électronique													_							

l	Lien electronique		-
	12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?	V No Y	es
		Non L O	uı
	If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.		
1	12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?	✓ Non C O	es ui
	If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).		
	Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).	26	



du Canada

### Contract Number / Numéro du contrat E6MON-190005/OC2

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

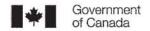
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	- INFORMATION CONTRACTUELL		ECORITE (EVERS)	
Originating Government Department or Organization     Ministère ou organisme gouvernemental d'origine			or Directorate / Direction géné nnements	rale ou Direction
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so	us-traitance 3. b) Name and	Address of Subcor	ntractor / Nom et adresse du s	ous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description du tra	avail		135	
Services d'aide temporaire				
5. a) Will the supplier require access to Controlled Go Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis	oods? es contrôlées?			✓ No Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified r	nilitary technical data subject to the	provisions of the Te	echnical Data Control	No Yes
Regulations?	milary teermoar data subject to the p	or the re	connear Data Control	Non Oui
Le fournisseur aura-t-il accès à des données tec	chniques militaires non classifiées qu	ii sont assujetties a	ux dispositions du Règlement	
sur le contrôle des données techniques?	- 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		1970 1970 1970 1970 1970 1970 1970 1970	
<ol><li>Indicate the type of access required / Indiquer le type</li></ol>	/pe d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require acce	ss to PROTECTED and/or CLASSIF	IED information or	assets?	No Yes
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils		es biens PROTÉG	ÉS et/ou CLASSIFIÉS?	Non ✓ Oui
(Specify the level of access using the chart in Q	uestion 7. c)		*	
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tablea 6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaner		copes to restricted	access grans? No access to	No Yes
PROTECTED and/or CLASSIFIED information of		ccess to restricted	access areas? No access to	✓ No Yes Oui
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeur		ccès à des zones	d'accès restreintes? L'accès	14011
à des renseignements ou à des biens PROTÉG	ÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas auto			
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirem		201000000000000000000000000000000000000		✓ No Yes
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrais	on commerciale sans entreposage	de nuit?		Non Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier	will be required to access / Indiquer	le type d'information	on auquel le fournisseur devra	avoir accès
Canada 🗸	NATO / OTAN		Foreign / Étranger	
	1755.7-5-76-75		r oronger zuringer	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la c	All NATO countries		No release restrictions	
Aucune restriction relative	Tous les pays de l'OTAN	9	Aucune restriction relative	
à la diffusion			à la diffusion	
Not releasable				
A ne pas diffuser			-	
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :	
		\\ may = 1	ATTENDED BOTH CONTRACTOR OF THE PROPERTY AND AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS O	- I - (-)
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s	s) pays :	Specify country(ies): / Précis	er ie(s) pays :
7. c) Level of information / Niveau d'information				
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED A	
PROTÉGÉ A L	NATO NON CLASSIFIÉ		PROTÉGÉ A	TOTAL CONTRACTOR
PROTECTED B	NATO RESTRICTED		PROTECTED B	
PROTEGE B L	NATO DIFFUSION RESTREINTE		PROTÉGÉ B	
48 45 47 47 47 47 47 47 47 47 47 47 47 47 47	NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C	
PROTÉGÉ C L CONFIDENTIAL	NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET		PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENTIAL	
	COSMIC TOP SECRET	WAYS THE STATE OF	SECRET	=
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET		SECRET	
TOP SECRET	THE SECOND PROPERTY OF		TOP SECRET	
TRÈS SECRET			TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)			TRÈS SECRET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä'



Gouvernement du Canada

Contract	Number	Numéro	du contrat

#### E6MON-190005/OC2

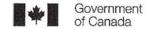
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

DART A /com	Samuel ( DARTIE A (cuite)	
	inued) / PARTIE A (suite) plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?	No Yes
Le fournisse	eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	✓ NonOui
	ate the level of sensitivity: native, indiquer le niveau de sensibilité :	
9. Will the sup	plier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?	No Yes
Le fournisse	eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	✓ NonOui
Short Title(s	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Number / Numéro du document :	50
PART B - PER	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personr	nel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TRÈS SEC	
		TOP SECRET TRÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS	
	Special comments:  Commentaires spéciaux :	
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.	1975 - *=0.5
40> > > > > > > > > > > > > > > > > >	REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être	
	screened personnel be used for portions of the work? connel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	✓ No Yes Oui
The state of the s	vill unscreened personnel be escorted?	No Yes
Dans l'a	affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	✓ NonOui
PART C - SA	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
	4	
	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	✓ No Yes
premise	es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	Non LOui
CLASS		061
44 1 \ 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	F. J	
	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? hisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	✓ No Yes Oui
PRODUCTIO	DN .	
		2 <u></u>
	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises?	✓ No Yes
	allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	Non LOui
et/ou Cl	ASSIFIÉ?	
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (II) MEDIA / SUPPORT RELATIF A LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (II)	
11 d) \Afil the	supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Yes
	ion or data?	✓ Non Oui
	isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des nements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	
11 a) \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	e be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?	No Yes
Dispose	e de air électronic link between the suppliers it is système and the government départment of agency? -ra-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence -ementale?	Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä



Gouvernement du Canada

Contract	Number /	Numero	du contrat

#### E6MON-190005/OC2

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

F /	KTC - (continued) / PARTIE C - (suite)
	For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's
	site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category PROTEC Catégorie PROTÉ					ASSIFIED LASSIFIÉ			NATO						COMSEC	:		
	А	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	RESTRICTED CONFIDENTIAL S	SECRET RESTRICTED C	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ C				CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
e.				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRÈS SECRET	A	В	С	CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	
nformation / Assets Renseignements / Biens																	
roduction							-									F 10	
Media /											П						
Link / en électronique									7 VIII. 7 2								
a) Is the description     La description	du ti	ava	il vise	é par la préser	nte LVER	S est-elle	de nature PF	ROTÉGÉE et/o	ou CLASS						✓ No Non		
If Yes, classify Dans l'affirma de sécurité » a	tive	, cla	ssifi	er le présent	formulai								Clas	sification		,	
b) Will the docum La documentat	enta	tion	atta	shad to this CI	OCI ha Di	DOTECT											

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).

Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED





du Canada

# Contract Number / Numéro du contrat E6MON-190005/OC3

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

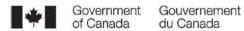
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	- INFORMATION CONTRACTUELLE	TO A EAR OF THE PARTY OF THE PA	ALL THE SECRET CONTRACTORS
Originating Government Department or Organization     Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Canada Government Services	Branch or Directorate / Direction géné     Approvisionnements	
a) Subcontract Number / Numéro du contrat de soi	us-traitance 3. b) Name and Addr	ess of Subcontractor / Nom et adresse du s	ous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description du tra	vail		
Service aide temporaire			
<ol> <li>a) Will the supplier require access to Controlled Go Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis</li> </ol>			No Ves Oui
<ol> <li>b) Will the supplier require access to unclassified in Regulations?</li> <li>Le fournisseur aura-t-il accès à des données tec sur le contrôle des données techniques?</li> <li>Indicate the type of access required / Indiquer le type</li> </ol>	chniques militaires non classifiées qui son		V No Yes Non Oui
	M		
6. a) Will the supplier and its employees require acce Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils (Specify the level of access using the chart in Quality (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau)	accès à des renseignements ou à des bi uestion 7. c)	information or assets? ens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Ves Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaner PROTECTED and/or CLASSIFIED information of Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeur à des renseignements ou à des biens PROTÉGI	s, maintenance personnel) require acces or assets is permitted. rs, personnel d'entretien) auront-ils accès ÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		✓ No Yes Non Oui
c) Is this a commercial courier or delivery requirem     S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrais	on commerciale sans entreposage de nu		No Non Ves
7. a) Indicate the type of information that the supplier	will be required to access / Indiquer le typ	pe d'information auquel le fournisseur devra	avoir accès
Canada 🗸	NATO / OTAN	Foreign / Étranger	r
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la			
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  ✓	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À ne pas diffuser			
Restricted to: / Limité à :  Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pay	Restricted to: / Limité à :	
Specify country(les). / Preciser le(s) pays .	Specify country(les). / Preciser le(s) pay	s: Specify country(ies): / Précis	ser le(s) pays .
7. c) Level of information / Niveau d'information		H	19
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A	
PROTÉGÉ A 🔲	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTÉGÉ A	
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	PROTECTED B	
PROTÉGÉ B V	NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTÉGÉ B	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL	PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIEL	NATO SECRET	CONFIDENTIEL	
SECRET SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	SECRET	
TOP SECRET	COGIVILO TRES SECRET	TOP SECRET	
TRÈS SECRET		TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)		TRÈS SECRET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä'



Contract	Number /	Numéro	du	contr	at

E6MON-190005/OC3

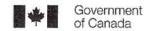
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (conf	inued) / PARTIE A (suite)	
8. Will the sup Le fournisse If Yes, indic	plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  ate the level of sensitivity:	V No Yes Oui
9. Will the sup	native, indiquer le niveau de sensibilité : plier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	No Yes Oui
	) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : lumber / Numéro du document :	
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personn	el security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
✓	RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SEC COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIEL SECRET TRÈS SE	
		TOP SECRET TRÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	
V	Special comments: Commentaires spéciaux :	<del></del> -
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être	fourni.
10. b) May uns Du pers	creened personnel be used for portions of the work? onnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	✓ No Yes Oui
	vill unscreened personnel be escorted?  ffirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	✓ No Yes Oui
PART C - SAF	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
premise	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	✓ No Yes Non Oui
CLASSI		
	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	V No Yes Oui
PRODUCTIO	ON CONTRACTOR OF THE PROPERTY	
occur at Les insta	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ?	No Yes Non Oui
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
informat Le fourn	supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ion or data? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des imments ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Non Oui
11. e) Will there Dispose	e be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? ra-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence ementale?	✓ No Yes Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä<sup>\*</sup>



Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat

E6MON-190005/OC3

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Category Categorie  PROTEGÉ  CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRES NATO ONATO CONFIDENTIAL SECRET TRES NATO ONATO CONFIDENTIAL SECRET TRES SECRET TRES NATO ONATO CONFIDENTIAL SECRET CONFIDENTIAL TRES SECRET TRES SECRET TRES SECRET TRES SECRET TRES SECRET OIFFUSION RESTREINTE  CONFIDENTIAL SECRET CONFIDENTIAL SECRET ONFIDENTIAL SECRET ONFIDENTIAL SECRET OIFFUSION RESTREINTE  TI Media / Support TI TI Link / Lien électronique  12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.	rie, les	e catégorie	r, pour chaque	iquer	ir ind	s pou	ci-dessous ed by your questions	apitulatif o y populato ses aux o	le tableau réca	ivent utiliser nmary chart i ne (par Inter	ement do irnisseur. ), the sum ire en ligi	manuelle ons du fou e Internet le formula	manually use that le formulaire is aux installation online (via the	form issen equis form irs qu	the mpl de ro the ateu	eting es. ui re egare eting utilisa	PART C - (continue) For users comple site(s) or premise Les utilisateurs que niveaux de sauve For users comple Dans le cas des udans le tableau ré
A B C CONFIDENTIAL SECRET TRÈS NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL SECRET TRÈS SEC			COMSEC						NATO								
Information / Assets Renseignements / Biens Production  IT Media / Support TI IT Link / Lien électronique  12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification	TOP	SECRET								SECRET	CONFIDENTIAL	c	В	A			
Information / Assets Renseignements / Biens Production  IT Media / Support TI IT Link / Lien électronique  12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification	TRÈS SECRET	DEGRET			22	SECRET COSMIC TRÈS		NATO	NATO DIFFUSION			CONFIDENTIEL			estro.		
IT Media / Support TI IT Link / Lien électronique  12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification							OCONET			11001110111							
Support TI   T Link /    Lien électronique										Arte es							
IZ. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification					-												
2. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification	1																IT Link /
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?	n	No Non	sification	Clas	ée «	on". ntitul	lassificati	ou CLASS curity Cl ité dans	OTÉGÉE et/one entitled "Se eau de sécur ASSIFIED?	de nature PF m in the area quant le niv ED and/or CL	S est-elle nd bottor re en indi	the top a formulair ulaire.	é par la préser by annotating ier le présent u bas du form ched to this Sf	rm by ssific et au	ava s fo , cla aut tion	du tr / this tive, au h	La description of If Yes, classify Dans l'affirmat de sécurité » a

Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. E6MON-190005/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. MTB-8-41429

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mtb739 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### ANNEXE « I » EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

#### Assurance de responsabilité civile et commerciale

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés: Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
  - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
  - I. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
  - m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
  - n. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la <u>Loi sur le ministère de la Justice</u>, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police

File No. - N° du dossier E6MON-190005

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mtb739 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

#### Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

#### Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

Ce qui suit s'applique aux offrants pré-qualifiés dans les volets 4 et 5 seulement.

#### Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- 2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- 3. L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

File No. - N° du dossier E6MON-190005 ld de l'acheteur - Buyer ID  $mtb739 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### ANNEXE « J » LETTRE DE RÉFÉRENCE DE L'OFFRANT

La présente est pour confirmer que l'entreprise-,,;,,,;, — — — a fourni pour le compte de notre organisation et à notre entière satisfaction, selon les termes et conditions du contrat, l'échéancier et budget convenus, des services d'aide temporaire, tels que décrits ci-après:
1. dus (taxes incl.)
(décrire le service ou la catégorie d'aide temporaire et le lieu de prestation du service)
2. du
(décrire le service ou la catégorie d'aide temporaire et le lieu de prestation du service)
3. du
(décrire le service ou la catégorie d'aide temporaire et le lieu de prestation du service)
4. du
(décrire le service ou la catégorie d'aide temporaire et le lieu de prestation du service)  5. du
(décrire le service ou la catégorie d'aide temporaire et le lieu de prestation du service)
6. dus (taxes incl.).
(décrire le service ou la catégorie d'aide temporaire et le lieu de prestation du service)
Nom de l'organisation
Titre de l'autorité responsable
Numéro de téléphone de l'autorité responsable
Signature de l'autorité responsable Date de la signature

- 1. Le présent formulaire (lettre de référence) doit être complété par un client de l'offrant ayant commandé chez ce dernier des services d'aide temporaire et déposé avec la demande d'offre à commandes.
- 2. Les lettres de référence doivent être signées et datées. Il peut s'agir d'une copie numérisée.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mtb739 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « K » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
( ) Carte d'achat VISA ;
( ) Carte d'achat MasterCard ;
( ) Dépôt direct (national et international) ;
()Echange de données informatisées (EDI);

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier E6MON-190005

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mtb739 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### ANNEXE « 2 » - CATALOGUE DE TAUX

(voir document Excel)